



Berne, le 14 février 2023

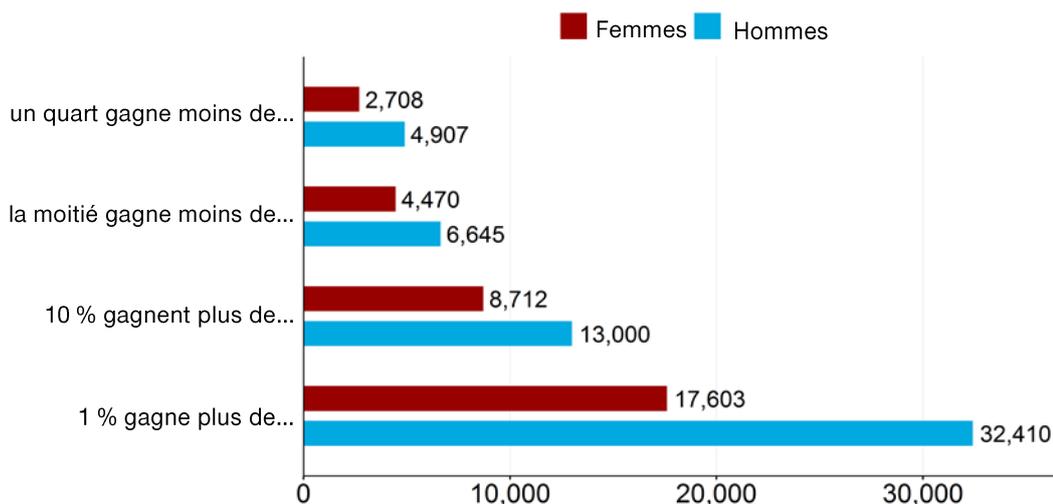
CONFÉRENCE DE PRESSE

Faire grève pour des salaires équitables

Écart de revenus criants entre les hommes et les femmes

Une raison majeure de la grève féministe tient à ce que le revenu des femmes est en moyenne inférieur de 43,2 % à celui des hommes (OFS 2022). En effet, les femmes sont surreprésentées dans les emplois mal rémunérés et sous-représentées dans les postes les mieux payés. D'une part, les différences de salaire discriminatoires fondées sur le sexe persistent, malgré la révision de la loi sur l'égalité ; d'autre part, les femmes continuent d'accomplir une bonne partie du travail non rémunéré, et donc peuvent effectuer moins de travail rémunéré. Ce déficit de revenus explique directement l'écart béant des retraites des femmes, qui atteint 34,6 % (OFS 2022).

En 2020, la moitié des femmes gagnaient moins de 4470 francs par mois et seule une femme sur dix percevait un salaire supérieur à 8712 francs. Le revenu des femmes travaillant dans la vente ou dans d'autres professions des services, comme l'hôtellerie-restauration, est particulièrement bas. Les femmes y perçoivent un salaire de moins de 3100 francs (salaire médian)¹. Leur clientèle par contre gagne plus du double.



Source : statistique des revenus AVS, OFAS.

¹ Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2018, revenus professionnels bruts dans les professions des services et de la vente, femmes, plein temps et temps partiel

Les salaires des femmes : systématiquement plus bas

Les revenus globalement bas des femmes sont notamment dus à la faible rémunération des professions où la part des femmes est élevée. Les éducatrices de la petite enfance, les vendeuses ou les coiffeuses gagnent après un apprentissage entre 3500 et 5000 francs (à plein temps). Dans les professions majoritairement exercées par des hommes, comme couvreur ou maçon, les salaires à l'issue d'une formation de durée égale sont d'environ 1000 francs plus élevés, grâce aux conventions collectives de travail.²

Le faible niveau de salaires dans les branches fortement féminisées fait que même quand elles occupent un poste élevé, les femmes gagnent souvent beaucoup moins que les hommes occupant des postes similaires. Là où elles exercent souvent des fonctions dirigeantes – dans les restaurants, les hôtels ou le commerce de détail, près de la moitié des patrons sont... des patronnes –, les salaires avoisinent 6100 francs en moyenne. Alors que dans les professions où les chefs sont généralement des hommes – industrie, construction ou informatique (2/3 d'hommes) –, les cadres dirigeants gagnent près de 9300 francs³.

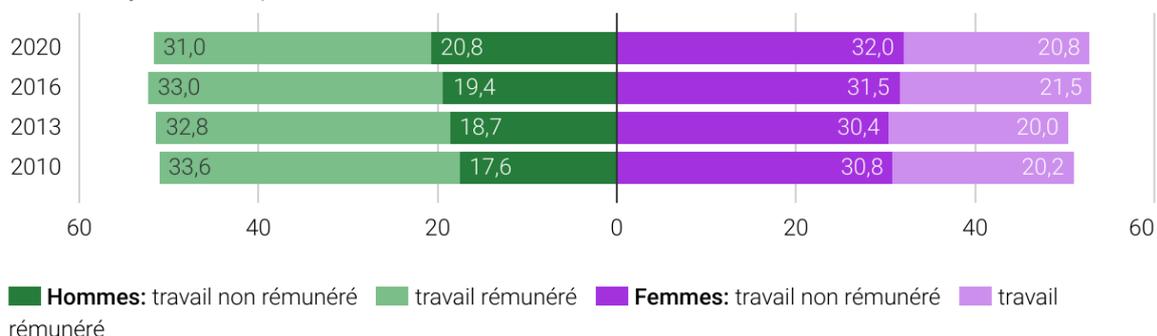
Répartition inégale du travail rémunéré ou non rémunéré

Une autre raison importante des bas revenus des femmes tient à ce qu'elles continuent d'accomplir la majeure partie du travail domestique et de prise en charge de tiers, et donc qu'elles travaillent plus souvent (par nécessité) à temps partiel que les hommes. Si l'on additionne travail rémunéré et travail non rémunéré, les femmes et les hommes effectuent presque autant d'heures de travail, soit au moins 50 heures par semaine. Or les femmes accomplissent plus des 3/5 de ces heures sans être payées, alors que c'est l'inverse chez les hommes, avec 40 % seulement de travail non rémunéré.

Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré, de 2010 à 2020

Population résidente permanente de 15 à 64 ans

Nombre moyen d'heures par semaine



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA): module «Travail non rémunéré»

© OFS 2022

² Calculateur de salaire de l'USS : <https://www.salaire-uss.ch/>

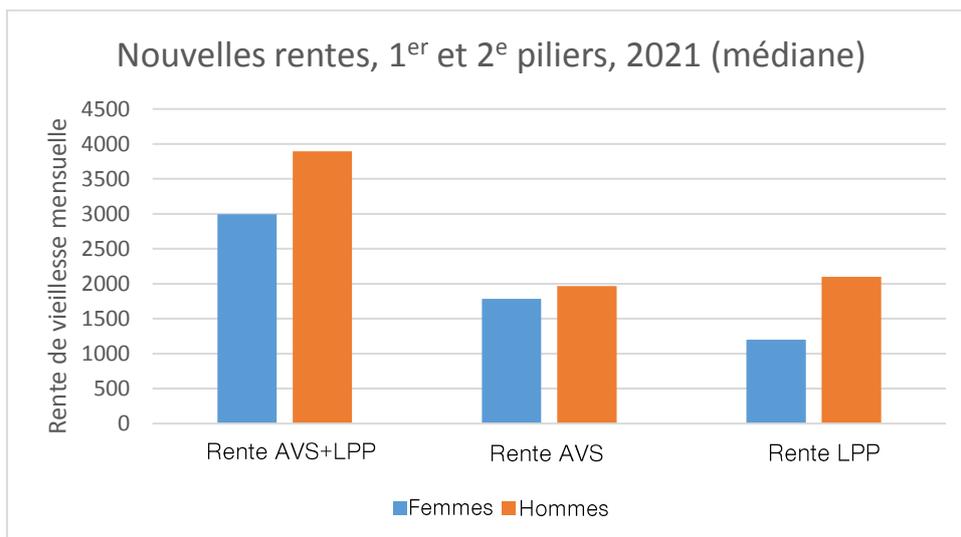
³ Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020, OFS 2022

Si les femmes accomplissent autant de travail non rémunéré, cela tient à ce que la Suisse est à la traîne des autres pays européens en ce qui concerne les structures d'accueil extrafamilial. Elle se classe au 38^e rang des 41 pays examinés dans une publication de l'UNICEF (2021)⁴. Alors que les pays nordiques investissent jusqu'à 2 % de leur PIB dans les offres de garde d'enfants, la Suisse se contente de 0,1 % (recommandation de l'OCDE : 1 %). Autrement dit, les parents doivent assumer eux-mêmes une grande partie du financement : hormis quelques exceptions en Suisse romande et dans les grandes villes, plus de la moitié des coûts sont à leur charge. Il s'ensuit que les parents doivent consacrer jusqu'à 20 % de leur revenu annuel à l'accueil extrafamilial de deux enfants pendant 3½ jours par semaine. Par conséquent, les familles à bas revenus renoncent souvent pour des raisons financières à faire garder leurs enfants.

Des rentes de retraite beaucoup trop basses

Le travail des femmes, bien qu'il soit indispensable au fonctionnement de notre société, est non seulement mal payé mais aboutit généralement à des retraites misérables. L'AVS est certes la seule assurance sociale à prévoir une compensation entre les sexes, en assimilant la prise en charge d'enfants ou de proches à un revenu formateur de rente. Mais les rentes AVS sont plafonnées à un très bas niveau. Contrairement à ce que prévoit la Constitution fédérale, personne ne peut couvrir en Suisse ses besoins vitaux de manière appropriée avec sa seule rente AVS.

Ce n'est pas tout : une femme sur trois ne touche toujours pas de rente du 2^e pilier. Et même quand elles en ont une de leur caisse de pensions, les nouvelles rentes médianes des femmes n'atteignent que la moitié de celles des hommes. Une femme sur deux ayant pris sa retraite en 2021 a ainsi dû se contenter d'une rente du 2^e pilier inférieure à 1201 francs par mois (statistique des nouvelles rentes 2021, OFS 2023).



⁴ <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/where-do-rich-countries-stand-on-childcare.pdf>

Il est triste de devoir constater qu'en arrivant à l'âge de la retraite, presque 11 % des femmes demandent directement des prestations complémentaires afin de joindre les deux bouts. Et la situation n'est pas près de s'améliorer, car la réforme LPP 21 est devenue au Parlement un projet de démantèlement social pur et simple – et ne fonctionne pas pour les femmes. Pire encore : la révision de la LPP aboutira pour de nombreuses femmes à des rentes plus basses encore, alors même que les prélèvements salariaux vont augmenter. La pilule est amère pour les femmes ayant déjà derrière elles l'essentiel de leur phase familiale. Outre le relèvement de l'âge de la retraite, l'abaissement prévu du taux de conversion minimal les touchera de plein fouet.

